

# au travail

commission **Travail-Emploi**  
du **PCF**

contact  
vsandoval@pcf.fr

août 2014

## durée du travail: enjeu d'actualité

**L**e patronat et la droite n'ont pas abandonné le combat contre les 35 heures, c'est-à-dire contre la réduction de la durée légale hebdomadaire, même s'ils sont arrivés à accroître la durée de travail effective des salariés à temps plein par le blocage des salaires, des possibilités plus grandes de recours aux heures supplémentaires, le recours fréquent aux forfaits jours pour les cadres...

Les déclarations comme celles du patron, président du Syntec numérique, que l'on peut lire ci-après, montrent même leur intention, au nom de l'avènement d'une société de services et de la place prise par le numérique dans la production, de revenir sur la rémunération du temps de travail, au profit d'une rémunération à la tâche appelée prestation, entièrement définie par eux comme l'était la rémunération au rendement.

Pourtant, la montée de la souffrance au travail, la multiplication des *burn out* et le coût croissant pour la société du «mal travail» (chiffré par la CGT) appellent au contraire à un plus grand contrôle, par la société et les travailleurs, des conditions de travail dont la durée est une composante majeure. C'est aussi par la réduction du temps de travail hebdomadaire des salariés à temps complet que des centaines de milliers d'emploi ont été créés, malgré l'intensification du travail développée par les nouvelles méthodes de management. C'est enfin par la réduction de la durée hebdomadaire légale que la France a réussi à contrer la montée du temps partiel qui accroît des différences de salaires entre hommes et femmes, tend à prolonger l'idée d'un salaire d'appoint pour les femmes et pèse sur la négociation des salaires.

Pour leur émancipation, les travailleurs doivent cependant aller plus loin dans leur combat collectif et gagner la maîtrise d'une organisation du travail qui leur permette notamment de concilier un travail de qualité assuré par la renaissance des collectifs de travail et une vie personnelle riche de liens familiaux et sociaux. C'est le combat que mènent notamment les salariés de l'hôpital psychiatrique de Villejuif dans la banlieue parisienne.

**Véronique Sandoval**  
responsable du secteur *Travail-Emploi*

«Il faut vraiment sortir des 35 heures; dans le privé comme dans le public qui doit passer aux 39 heures»  
Jean François Copé

**RDV**  
**les 29, 30**  
**et 31 août**  
**aux Karellis**  
**pour l'université**  
**d'été du PCF**

# l'évolution du temps de travail

« Depuis 1850, dans tous les pays développés, on assiste à une réduction du temps de travail ; d'abord et jusqu'au milieu des années 1960, par la salarisation de l'emploi ; ensuite, de la fin des années 1960 au début des années 1980, essentiellement par la réduction de la durée annuelle de travail des salariés à temps complet (par la diminution de la durée hebdomadaire collective et l'augmentation du nombre de jours de congé). Depuis la fin des années 1970, enfin, cette réduction résulte également du développement de l'emploi à temps partiel. En France, ce facteur a moins joué depuis la mise en place des 35 heures ». *INSEE Première, N° 1273, janvier 2012*

## le débat



« Le débat sur les 35 heures est archaïque à l'heure d'internet. Il faut que nous acceptions d'entrer dans le monde numérique et que nous y construisions des repères... Avant, nous facturions le travail de nos ingénieurs à l'heure. Désormais, nous vendons une prestation. Cela crée une nouvelle organisation du travail, plus éclatée et plus libre. On peut aussi bien travailler 45 heures ou 18 heures... Avec Syntec, nous avons signé une convention collective qui stipule notamment que l'on ne doit pas travailler plus de 13 heures par jour au bureau et que par ailleurs aucun salarié n'est obligé de répondre à un e-mail professionnel le week-end ».

*Guy Mamou-Mani, président de la fédération d'employeurs Syntec numérique regroupant 1500 entreprises du secteur*

« L'UGICT-CGT revendique :

- le droit au décompte horaire quel que soit le type de forfait
- le suivi de la charge de travail des ingénieurs, cadres et techniciens dans toutes les entreprises et administrations où beaucoup d'heures supplémentaires ne sont ni reconnues, ni payées
- le paiement ou la récupération de toutes les heures supplémentaires
- la réglementation du forfait jours pour être en conformité avec la Charte sociale européenne révisée (CSER) et combattre les contrats de missions ou d'objectifs.

Elle réaffirme que la réduction du temps de travail doit rester une perspective de progrès social».

*Résolution de l'UGICT, le 4 mai 2012*

« Comment faire face aux gains de productivité par des économies de personnel qui sont la base du "Lean Management" ? C'est un problème de société, pas un problème de partage du travail par la réduction du temps de travail. On nous a supprimé nos congés payés car nos salaires sont tellement faibles qu'on est prêt à échanger des jours de RTT pour des augmentations de salaires ». *Syndicaliste CGT à Pôle emploi*

« La pénurie organisée de médecins du travail est utilisée par les directions de services de santé au travail pour avancer l'idée de « racheter » les jours de RTT. Le problème est que certains d'entre nous travaillent déjà « clandestinement » et sont prêts à accepter de ne plus le faire gratuitement ». *Nadine Khayl médecin du travail*



## données chiffrées

les composantes de la durée annuelle effective du travail en France en 2011

	Cadres	Professions intermédiaires	Employé(e)s	Ouvriers
Durée habituelle hebdomadaire (en heures)	44,1	38,8	38,3	38
Durée d'une journée de travail (en heures)	8,8	7,9	7,8	7,7
Nombre d'heures supplémentaires effectuées dans l'année	36,6	39,7	24,6	39,7
Nombre de semaines de congé ordinaires	7,6	7,3	5,9	5,1

Source : INSEE, enquête emploi 2011, calculs DARES

## RÉDUIRE COLLECTIVEMENT LE TEMPS DE TRAVAIL une mesure essentielle pour l'émancipation et la création d'emplois

**L**a limitation du temps de travail est depuis toujours un enjeu essentiel pour le mouvement ouvrier. Comme l'exprimait en 1866 le Congrès de Genève, constitutif de la Première internationale : « La limitation de la journée de travail est la condition préalable sans laquelle tous les efforts en vue de l'émancipation doivent échouer ».

La « limitation de la durée du travail » n'est pas l'expression d'un moment qui serait dépassé, mais l'horizon, sans cesse à redéfinir, de la limitation du pouvoir du capital. En limitant la base objective sur laquelle le capital peut fructifier, elle réduit l'espace de sa valorisation au détriment du pouvoir d'achat des travailleurs. Elle offre la possibilité de créations d'emplois supplémentaires qui permettent de lutter contre le chômage ; elle ouvre aux travailleurs des espaces nouveaux de repos, de loisir, de culture et de socialisation.

Aujourd'hui, dans tous les pays de capitalisme développé, les travailleurs doivent faire face à des conditions d'exploitation aggravées. La question du temps de travail et de sa limitation se pose donc avec une acuité toute particulière. Dans les pays de capitalisme développé, la quantité globale de travail nécessaire pour la production ne cesse de se réduire. Sans réduction du temps travaillé par personne, il ne peut donc y avoir de création globale et durable de l'emploi. Aujourd'hui, la durée annuelle de travail est en moyenne de 1 750 heures par salarié au niveau de l'ensemble de la zone OCDE. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la première enquête statistique sur ce sujet fait état d'une moyenne de plus de 3 000 heures.

Or ce processus se trouve aujourd'hui bloqué. Alors que les 35 heures demeurent en France

la référence légale, depuis 2002 la durée de travail s'y est accrue, alors... qu'elle s'est réduite dans les autres pays ! À défaut d'avoir réussi à remettre frontalement en cause la durée légale, les multiples dispositions « d'assouplissement » des 35 heures ont fait fonctionner l'histoire à l'envers : la durée de travail hebdomadaire effective des salariés à temps plein a augmenté. Ils travaillent 39,4 heures par semaine, retrouvant ainsi les horaires d'avant les 35 heures.

Ce n'est pas le cas au niveau de la zone euro. La durée hebdomadaire des salariés à temps plein y reste étale. En revanche, une nette réduction de la durée du travail de l'ensemble des salariés y est constatée. Elle est la conséquence de la montée du temps partiel.

Contrairement à ce que l'on ne cesse de nous rabâcher, la réduction du temps de travail n'est donc pas une particularité française. Notre singularité n'est pas d'avoir réduit le temps de travail, mais de l'avoir fait sous une forme collective et négociée. C'est cela que le capital tente aujourd'hui de remettre en cause, afin de nous mettre dans le moule du mouvement général, celui de cette forme individuelle qu'est le temps partiel et qu'il affectionne, puisque pour ces salariés, la question du niveau des salaires, calculés prorata temporis (sur la base du temps de travail effectué), n'est pas posée.

C'est cela que nous devons décliner.



Jacques Rigaudiat, économiste

La durée du travail des salariés à temps complet, DARES analyse, juillet 2013, ministère du Travail

Soixante ans de réduction du temps de travail dans le monde, G. Bouvier, F. Diallo, INSEE première, N° 1273, janvier 2012

Salaires et durée du travail en Île-de-France, en 1891, Office du travail, 1891

et sur les effets sur l'emploi du passage aux 35 heures, les analyses de l'INSEE dans le numéro spécial *La réduction du temps de travail* de sa revue *Économie et statistique*, N° 376-377

## quelle mise en œuvre de la réduction du temps de travail ?

La réduction du temps de travail est un enjeu majeur de civilisation et de société. Souvenons-nous des propos du MEDEF de l'époque : les 35 heures, ce serait la ruine de la France, le pays allait s'effondrer ! Il en était de même en 1968 avec la hausse de 35% du SMIC. Aujourd'hui, ces 35 heures sont naturelles, solidement ancrées dans la société et je souhaite bon courage à ceux qui, à droite, entendraient les abroger !...

L'objectif premier de la réduction du temps de travail est de libérer du temps pour permettre aux salariés de s'émanciper et de s'épanouir. Cette question nous oblige donc à nous pencher sur la mise en œuvre de la réduction du temps de travail, le bien-être au travail et la santé des salariés...

L'annualisation du temps de travail, la modulation, les amplitudes horaires, la course à la productivité, la multiplication des coupures de travail dans une même journée sont des facteurs de déstructuration de la vie des salariés et de pression. Lorsqu'un salarié doit sans cesse adapter sa

vie privée aux impératifs de son travail, qu'en est-il réellement de son temps libre ? Le salarié est-il libéré de sa subordination ou a-t-on créé une subordination plus diffuse, plus permanente ?

On constate aussi une emprise renforcée du travail sur la vie privée à travers les nouvelles technologies. Les salariés sont de plus en plus en permanence connectés. Ceci pose un problème de civilisation : vivre pour travailler ou travailler pour vivre ?

Jean-Jacques Candelier  
député du Nord  
mercredi 11 juin 2014



## en direct

## du terrain

### hôpital psychiatrique Paul Guiraud de Villejuif

Depuis le 2 juin dernier, une grande majorité des personnels de l'hôpital se bat contre une réduction de la durée quotidienne du temps de travail (passage de 8 heures à 7h36) imposée par la direction et accompagnée d'une suppression de 9,5 jours de RTT. « On entend dire que nous défendons notre "confort individuel" en voulant à tout prix conserver nos RTT, que nous avons des "comportements irresponsables au vu du contexte financier actuel". C'est réducteur, déplore une infirmière. Ce projet va, avant toute chose, impacter nos conditions de travail. Moi, je travaille dans l'unité des malades difficiles. J'ai déjà du mal à faire mon travail en 8 heures, comment voulez-vous que je fasse la même chose en 7h36 ? Il y a forcément des choses qu'on ne pourra plus faire. Et cela sera forcément au détriment du patient ».

En outre, plaide Hugues Legendre, aide-soignant dans une unité de patients polyhandicapés, « si on n'a plus les conditions pour exercer correctement ce travail, on risque de devenir des maltraitants. On ne veut pas devenir des "matons". On est des soignants. Moi mon quotidien c'est des cris, des hurlements et du badigeonnage (excréments sur les murs). Alors oui, les jours de RTT, j'en prends un tous les 15 jours, c'est ce qui me permet de garder un équilibre et de la distance ». Un constat massivement partagé par la commission médicale d'établissement qui s'est opposée à ce projet.

reportage d'Alexandra Chaignon, publié dans l'Humanité du 3 juillet 2014



### LES DÉBATS SUR LE TRAVAIL À L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

vendredi 29 août à 17h45

**Les droits des salariés et les lois Auroux** avec Jean Auroux, ancien ministre du Travail

samedi 30 août à 9h

**L'émancipation par le salaire** avec Bernard Friot, sociologue et Jean-Christophe Le Duigou, économiste et syndicaliste

samedi 30 août à 14h30

**Les nouvelles méthodes de management : l'humanisation par le travail ?** avec Danièle Linhart, sociologue, directrice de recherche au CNRS

samedi 30 août à 16h15

**La compétence : qui est en capacité de l'évaluer ?** avec Xavier Baron, sociologue et consultant

dimanche 31 août à 10h45

**Que devient la CGT ?** avec Agnès Naton, secrétaire confédérale

visitez notre site [www.autravail.pcf.fr](http://www.autravail.pcf.fr)  
et écrivez-nous